DANS LA RÉGION

A VALENCIENNES

Cambriolage de l'église St-Géry

Les malfaiteurs fracturent tous les troncs. — Leur butin fut des plus maigres.

Hier matin, vers 7 heures et demie, le sacristain Delobe J.-B. entrait à l'église St-Géry.

En arrivant, il constata que la porte communiquant du clocher au couloir attenant à la sacristie, était fracturée.

Celle de la sacristie avait été également ouverte, et, dans celle-ci, plusieurs portes d'armoires forcées.

Dans l'église une dizaine de troncs étaient fracturés et vidés.

Dans la crypte, trois autres troncs avaient été jetés.

La police, avisée, a aussitôt ouvert une enquête. Les cambrioleurs qui avaient dû escalader la clôture du square Carpeaux et de là, pénétrer par la porte du beffroi, généralement ouverte, avaient laissé sur les lieux une mauvaise lanterne à bougie, deux petites pinces et un tournevis.

D'après le curé, les troncs ne contenaient guère qu'une dizaine de francs. Les voleurs avaient en outre emporté un vieux mouvement d'horlogerie, déposé à la sacristie. Mais comme ils avaient respecté des objets de valeur, les ustensiles du culte, on pense qu'il ne s'agit pas de professionnels, mais d'amateurs novices, des gamins, pense-t-on, qui avaient besoin de quelques sous pour s'amuser.

LE DRAME DE FEIGNIES

devant les Assises

IL TUA SON PERE : LE JURY ADMET QUE SEUL LE DESTIN EST COUPABLE ET ACQUITTE L'INCULPE.

Ce n'est pas un meurtre ordinaire. L'inculpé, Jules Parée, tua son père au cours d'une altercation. Chétif et petit, il n'a pas l'apparence d'un criminel. Son aspect physique et son attitude plaident en sa faveur. Il pleure, la tête cachée dans les mains, pendant la lecture de l'acte d'accusation, que voici :

ACTE D'ACCUSATION

Le sieur Ribot Philippe, cultivateur à Feignies, après la mort d'un de ses frères, vécut en concubinage avec la femme de ce dernier ; de cette vie commune naquit un fils, Jules Parée, âgé de 26 ans, journalier à Feignies.

Après la mort de sa mère, Parée continua à vivre avec Ribot, bien que n'ayant pas été reconnu par celui-ci.

Le 7 juillet 1908, Ribot passa une partie de son temps dans les cabarets. Lorsque Parée, vers 6 heures du soir, revint à la maison, il en trouva la porte fermée, et le jeune Ribot Arthur dut aller chercher la clef qu'avait conservée son oncle, Ribot Philippe.

Lorsque l'enfant revint, Parée, après avoir trait les vaches, prépara le repas du soir, et, vers 8 heures, servit le repas du jeune Ribot Arthur. Quelques instants après, survint Ribot Philippe, accompagné de Brohet. Il était ivre : il reprocha à Parée de ne point l'avoir attendu pour se mettre à table, et il l'injuria.

Parée se leva de table pour aller chercher du beurre à la cave, Ribot alors le souffleta et le menaça de le frapper encore à son retour. Le repas continua, mais la scène devint plus violente, si bien que Parée se leva de table et rentra dans sa chambre pour prendre ses effets et quitter la maison.

Ribot Philippe le suivit et le frappa encore. A un moment donné, Parée saisissant son fusil qui avait été chargé dernièrement pour tuer des pies, le déchargea à bout portant sur Ribot, en s'écriant : « Tiens, tu ne m'en feras plus voir ! » Ribot, qui avait reçu au côté gauche la charge formant balle, fit deux pas dans la cuisine et s'affaissa ; il mourut presque aussitôt.

Il avait reçu la charge à 17 centimètres au-dessous du téton gauche, et portait à cette place une plaie circulaire de cinq centimètres de diamètre. La huitième côte avait été réduite en menus fragments sur une longueur de quatre centimètres. L'estomac avait été détruit par les nombreux grains de plomb qui l'avaient traversé, ainsi que le foie. La mort était déterminée par une hémorrhagie abondante produite par ces lésions de l'estomac et du foie.

Parée, aussitôt après avoir déchargé son fusil, avait reconduit le jeune Ribot chez ses parents et était allé se constituer prisonnier.

La victime était très mal notée ; Parée est considéré comme un garçon sobre et travailleur ; il n'a jamais été condamné. »

L'interrogatoire et l'audition des témoins sont réduits à leur plus simple expression. Jules Parée n'essaie pas de se défendre. Il s'incline et approuve. Les témoins, peu nombreux, parlent tranquillement : ils ont hâte de s'en aller ; du drame terrible qui dressa un fils contre son père ils ne semblent avoir gardé qu'un souvenir terne et banal. Parée leur est certainement sympathique. Il l'est aussi à la cour, au public, aux jurés. Son acquittement est assuré. Dès lors les débats ne présentent qu'un bien pâle intérêt.

LE REQUISITOIRE

M. Combris insiste sur certains points de l'acte d'accusation. Il demande au jury de ne pas se laisser attendrir, d'examiner froidement les faits et de ne pas acquitter le meurtrier.

LA PLAIDOIRIE

Me Dournes s'efforce d'établir qu'en la circonstance le destin seul est coupable et qu'au demeurant lorsque Parée frappa, il se trouvait en état de légitime défense. Il fait appel à la pitié des jurés et leur demande d'acquitter son client. Celui-ci n'est plus qu'une loque sur un banc.

LE VERDICT

Deux questions sont posées au jury. Il y est répondu négativement. Jules Parée est acquitté. Il a peine à croire à son bonheur et s'en va titubant comme un homme ivre, vers la liberté.

Attentats à la pudeur à Hautmont

Corneille Versonnen, 50 ans, né à Thildonck (Belgique), manœuvrier à Hautmont, est accusé d'attentats à la pudeur avec violences, sur sa fille, âgée de 10 ans.

Par suite de l'absence d'un témoin, l'affaire est remise à la prochaine session.

A LOOS

Deux sentinelles attaquées

Nous apprenons trop tardivement pour pouvoir contrôler ce bruit que deux sentinelles appartenant au 43e d'infanterie et de garde à la Maison centrale de Loos ont été assaillies par des malfaiteurs qui ont réussi à prendre la fuite.

Les agresseurs auraient cherché à s'introduire dans la prison pour dévaliser les maisons des gardiens éloignés par leur service.

Nous renseignerons nos lecteurs plus amplement dans notre numéro de demain.

A LILLE

Un enfant dans la Deûle

En « draguant » la moyenne Deûle, des ouvriers ramenèrent le cadavre d'un enfant de 5 mois. — Est-ce un épouvantable infanticide ou retrouvera-t-on sa mère noyée avec lui ?

Un mystère qui, espérons-le, ne tardera pas à être éclairci va à nouveau occuper la population lilloise et soulèvera parmi elle une légitime émotion.

Le cadavre d'un bébé, gentil et bien conformé a été trouvé hier dans la Deûle par des ouvriers qui y travaillaient à l'enlèvement des boues.

Vers huit heures et demie du matin, une équipe dont faisait partie M. Louis Baillot dit « Baillet », contremaître de M. Delefosse, entrepreneur et demeurant dans un bateau en dehors de la porte d'eau, draguait la moyenne Deûle vis-à-vis du parc à fourrages, à proximité du pont du Petit-Paradis.

Soudain, l'outil dont se servait M. Baillet, amena à la surface un paquet engangué de boue et d'une forme qui attira l'attention de l'ouvrier.

Il le débarrassa du plus gros de la vase et s'aperçut avec une émotion compréhensible, que ses doigts malaxaient des chairs flasques et boursouflées.

Le paquet était le cadavre d'un enfant au maillot que l'on transporta dans la guérite du pontier jusqu'à ce que le commissaire de l'arrondissement, M. Marmontel, ait été prévenu pour les constatations.

Le magistrat procéda à un examen rapide du petit cadavre, celui d'un garçon, âgé de 5 mois environ, la tête encapuchonnée dans un bonnet à dentelles d'où sortaient quelques mèches de cheveux bruns.

La chemisette et le linge qui lui enveloppaient le corps étaient de toile blanche, le maillot, de laine à carreaux blancs et bleus, le tout fixé par de nombreuses épingles de nourrice en cuivre doré. Les vêtements et les langes ne portaient aucun signe et paraissaient plutôt avoir été démarqués. Le premier linge de toile était souillé ce qui semblerait indiquer que le bébé fut habillé et changé assez longtemps avant l'immersion.

Les vêtements du bébé ne paraissent pas ceux d'un enfant pauvre.

Les chairs boursouflées, les petits doigts flétris comme ceux d'une lessiveuse, les ongles bleuis, attestaient quatre à cinq jours de séjour dans l'eau.

Ces premières observations relevées, le commissaire fit placer le corps dans une boîte qu'avait apportée un agent et le dirigea vers la faculté de médecine où l'autopsie en sera faite sans doute aujourd'hui. Le cadavre ne porte trace d'aucune violence.

L'enquête va se poursuivre activement pour découvrir si l'on se trouve en présence d'un drame, du suicide d'une femme qui se serait jetée à l'eau avec son enfant ou d'un épouvantable et impardonnable crime.

Les dragueurs vont continuer leurs recherches pour retrouver le corps de la mère dans la première hypothèse. Mais il ne serait pas impossible que la seconde fut celle exacte, qu'une mère dénaturée et abominable se soit débarrassée d'un bébé gênant.

Pour le prompt châtiment de ce forfait sans excuses (il n'y a rien, ni la misère, ni autre chose qui puisse être invoqué, un enfant pouvant toujours être abandonné à l'assistance publique) la sûreté de Lille a été mise dès hier en campagne. Les meilleurs agents ont été appelés à examiner les langes qui peuvent les mettre sur la piste.

Cette mystérieuse et angoissante affaire en rappelle une autre identique : la découverte dans le canal de Lens, du corps d'un petit garçon de deux à trois ans, dont l'identité n'a pu être établie.

Dans ce cas comme dans celui de Lille on avait supposé le suicide de la mère, cette supposition ne s'est pas vérifiée et un crime est évident.

Devra-t-on faire la même et douloureuse constatation pour le bébé de Lille ?

Nous le saurons bientôt.

A LIÉVIN

Un drame extra-conjugal

Deux tourtereaux échangent des coups de revolver. — La jalousie arma leur bras. — Plus de peur que de mal

C'est en vain que Richard Augustine, qui vit maritalement avec Octave Guilbert, attendait, l'autre jour, son retour au logis, rue Marceau. L'heure s'avançait. Augustine crut d'abord qu'il était arrivé malheur à son homme, puis un sombre pressentiment lui étreignit le cœur ; elle se dit que c'est peut-être son malheur à elle qui retenait loin du foyer extra-conjugal le tardif Octave.

D'un bond, elle fut dans la rue. Un autre bond la mena devant la demeure d'une jeune personne avec laquelle elle soupçonnait Octave d'entretenir d'illicites relations. Elle s'approcha de la fenêtre et ce qu'elle vit fit cesser tous ses doutes. Pas d'erreur possible : elle l'était !

Fureur, cris, larmes, reproches éclatèrent à la fois. D'un poing vengeur elle brisa le carreau qui venait de lui montrer son infortune. Le bruit du verre cassé tira Octave de son extase. Furieux d'avoir été dérangé il sortit et tomba sur sa compagne à bras raccourcis.

On entendit alors deux coups de feu. La poudre avait parlé, mais ce qu'il y a de singulier, quand les gendarmes ont interrogé les belligérants rentrés au bercail après cette explication orageuse, c'est que ni l'un ni l'autre ne reconnaît avoir tiré. Octave dit que c'est Augustine ; Augustine dit que c'est Octave.

Pour les mettre d'accord, les gendarmes leur ont dressé procès-verbal, qu'ils auraient pu terminer par la formule classique : deux balles ont été échangées sans résultat.

A BRUAY

Horrible suicide

Un ouvrier mineur se couche sur les rails et se fait décapiter par un train.

Le mécanicien d'un train de la compagnie des mines, découvrait lundi matin, vers 7 h. près de la voie ferrée qui relie la fosse numéro 5 au garage central, entre la rue de la Cavu et la rue Coquel, près de la rue Festeux, un cadavre humain dont la tête était détachée du tronc.

Le personnel supérieur de l'exploitation, le docteur Dourlens et M. le commissaire de police aussitôt avertis, arrivèrent sur les lieux où un spectacle affreux les attendait.

Le corps de l'homme, un ouvrier mineur en tenue de travail, était étendu de tout son long, sur le côté de la voie.

La tête, horriblement mutilée était presque complètement détachée du tronc. La section du cou était nette. La cervelle avait jailli et s'était répandue sur le sol.

On se trouvait sans nul doute en présence d'un suicide, dont il était facile de reconstituer les circonstances.

Le malheureux ouvrier ne pouvait être venu à cet endroit que pour y accomplir son fatal dessein.

Après avoir déposé sur le sol, un billet de malade le concernant, son « briquet » par dessus et, couvrant le tout de sa barette et à côté, son « boutelot », il s'était allongé par terre, posant le cou sur le rail.

Avec un sang-froid extraordinaire, il attendit dans cette position le train qui amène les ouvriers à la fosse numéro à 4 heures et demie du matin.

Le train entier, sans que le mécanicien s'aperçut de rien, lui passa sur le cou et le décapita littéralement.

Le cadavre fut retrouvé en dehors de la voie. Il y a lieu de croire que cette position du corps a été causée par une action réflexe nerveuse, par le dernier sursaut d'agonie.

Le billet de malade trouvé près du suicidé permit d'en connaître l'identité.

C'est un nommé François Scharre, originaire de Vieux-Berquin, âgé de 38 ans, veuf, qui demeurait en pension, rue Jules Marmottan, 112, chez Mme veuve Tirot.

Il était d'une santé maladive depuis environ un an, sa vue s'était affaiblie et il était devenu sombre. Il avait déjà laissé entendre que le chemin de fer était là pour mettre fin aux misères ded ce monde. C'était, au reste, un brave homme, serviable et estimé dans le quartier.

Sa mère et deux de ses frères habitent Vieux-Berquin. Ils ont été prévenus de la fin dramatique de leur parent.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA CRISE ALLEMANDE

L'ENTREVUE DU KAISER ET DU CHANCELIER

Berlin, 16 novembre. — La Gazette de l'Allemagne du Nord apprend que l'empereur recevra demain au Nouveau-Palais, le chancelier et entendra son rapport.

Certains journaux, entre autres la Gazette berlinoise de Midi, prétendent savoir que le chancelier n'aurait, jusqu'à hier encore reçu aucune réponse aux dépêches qu'il avait envoyées à Donausschingen au sujet des séances du Reichstag. Le silence de l'empereur l'aurait profondément désappointé.

M. de Bulow serait résolu à demander à l'empereur certaines garanties et l'autorisation de les publier. Au cas où l'empereur n'accéderrait pas à cette demande, le chancelier offrirait sa démission au cours même de l'entrevue.

On dit, d'après la Gazette berlinoise de Midi, que certains princes fédéraux auraient déjà fait des démarches dans le sens du maintien de M. de Bulow à la chancellerie.

Selon un télégramme de Rome à la Nouvelle Presse Libre de Vienne, on se préparerait en toute hâte à recevoir en leur villa le prince de Bulow avec la princesse, ce qui permettra de conclure que M. de Bulow songe sérieusement à une démission possible.

L'entrevue aura lieu à Postdam

Berlin, 16 novembre. — On sait maintenant que l'entretien de l'empereur et du chancelier aura lieu demain dans la matinée à Postdam.

Les déclarations officieuses ont permis de se rendre compte de ce que le prince de Bulow a l'intention de représenter à l'empereur : les mouvements de l'opinion, les critiques et les desiderata du Reichstag et de la presse, la solidarité du Conseil Fédéral et du Conseil des Ministres de Prusse avec le chancelier dans cette affaire et la nécessité de garanties pour l'avenir.

Les organes hostiles au chancelier eux-mêmes, comme la « Germania », organe du centre, n'hésitent pas, dans un moment de pareille gravité, à reconnaître que le prince de Bulow peut en parlant à l'empereur, déclarer qu'il a derrière lui la nation, le Reichstag, le Conseil des Ministres de Prusse et le Conseil Fédéral.

La question des Balkans

La tension austro-serbe

UNE DEMONSTRATION MILITAIRE IMMINENTE.

Les relations austro-serbes sont de nouveau des plus tendues. Les journaux officieux de Vienne annoncent que le gouvernement impérial a pris des précautions défensives. Des contingents empruntés à trois corps d'armée différents ont été postés le long de la frontière. L'Autriche-Hongrie se déclare mécontente de l'attitude de la Serbie et lui reproche de continuer à garder ses réserves sur pied et à précipiter ses armements. La « Zeit » prétend même savoir de source autorisée que l'intervention des représentants d'Angleterre et de France auprès du gouvernement serbe n'ayant pas amené l'apaisement désiré, le gouvernement austro-hongrois est décidé à prendre des mesures exceptionnelles pour assurer la sécurité de la frontière serbe. Les troupes qui doivent se porter à la frontière recevront dès aujourd'hui, ajoute la « Zeit », l'ordre de mobilisation ; le gouvernement de la monarchie espère que ces mesures ne seront pas considérées à Belgrade comme une menace.

Un Commissaire se jette sous un train

Rouen, 16 novembre. — Aujourd'hui, à la gare de Saint-Sévère, M. Le Bihan, commissaire de surveillance, s'est jeté sur la voie au moment où l'express de Paris entrait en gare. Sa tête a été réduite en bouillie et complètement séparée du tronc.

Un Evêque condamné

Lorient, 16 novembre. — Mgr du Parc, évêque de Quimper, ancien curé de Lorient, a été condamné aujourd'hui à 300 francs d'amende pour infraction à la loi sur l'enseignement congréganiste.

LE "VILLE-DE-PARIS" EN DANGER

UNE ASCENSION MOUVEMENTEE. — L'ARBRE DE COUCHE BRISE. — LE DIRIGEABLE EST RAMENE A SON HANGAR A LA MAIN

Verdun, 16 novembre. — Le dirigeable « Ville de Paris » a eu hier une grave panne de moteur qui aurait pu avoir des conséquences irréparables. On crut un moment à Verdun que le merveilleux aéronef avait pris feu.

La catastrophe fut évitée grâce à la présence d'esprit de son équipage et à l'énergie des sauveteurs, qui parvinrent à le réintégrer dans son hangar.

Voici les péripéties de son voyage mouvementé :

A 2 heures exactement les aérostiers militaires sortaient le dirigeable du hangar. M. Kapferer et ses aides prenaient place dans la nacelle et, au ronflement de l'hélice, le long vaisseau s'élevait. Il alla d'abord croiser au-dessus de la caserne Chevert, puis, virant avec grâce, il revint dans la direction de Verdun. Une foule énorme se tenait dehors, suivant avec intérêt les évolutions du beau ballon.

Il se tenait au-dessus des Jardins-Fontaine (faubourg de Verdun), lorsqu'une fumée épaisse s'échappa, enveloppant entièrement la nacelle et cachant les passagers aux spectateurs angoissés.

Une clameur immense retentit : « Le ballon flambe. »

Le pilote n'était plus, on s'en rendit compte bientôt, maître de l'aéronat.

L'alarme fut donnée immédiatement à la place. 300 sapeurs du génie accoururent au pas gymnastique, suivis de près par un détachement du 162e.

Le « Ville de Paris » descendit doucement près de Belleville, petit village situé à 2 kilomètres de Verdun. Les soldats s'agrippèrent aux cordages, tels des grappes humaines.

M. Kapferer se rendit facilement compte de l'impossibilité de réparer sur place l'avarie. Il décida de rentrer le ballon à la main, et la manœuvre pénible et dangereuse commença.

A 5 heures, le ballon était arrivé au pont du chemin de fer de Belleville, jeté sur la Meuse. Là seulement les difficultés véritables se dressèrent : 500 mètres à peine séparent ce pont du hangar. On ne pouvait songer à franchir cette distance par la voie ferrée : les fils télégraphiques et les trains s'y opposaient. On résolut donc de traverser le pont, mais les fils électriques barraient la route aérienne.

Les soldats du génie réussirent pourtant à couper les fils aériens qui barraient la route et au prix de mille difficultés le « Ville de Paris » a pu réintégrer son hangar.

Cet accident a naturellement causé à Verdun une émotion considérable. La population tout entière a suivi les phases avec émotion et elle manifesta sa joie lorsque les portes métalliques se refermèrent sur le ballon.

C'est l'arbre de couche de l'hélice qui a été brisé au cours de l'atterrissage. Les réparations prendront certainement plusieurs semaines.

LA PEINE DE MORT

Reims, 16 novembre. — Les jurés de la Marne ont signé à la presque unanimité, une lettre adressée à tous les députés du département leur demandant de voter en faveur du maintien de la peine de mort.

Grève prochaine à Draveil

Villeneuve-Saint-Georges, 16 novembre. — D'après des renseignements émanant d'une source autorisée, il paraît à peu près certain que les terrassiers des chantiers de Draveil-Vigneux vont de nouveau se mettre en grève.

Depuis déjà quelques jours, en effet, une certaine effervescence se manifeste parmi eux. Le prétexte de la grève serait le renvoi d'un certain nombre d'ouvriers.

On prétend que si la grève n'a pas encore été déclarée, c'est que le syndicat ne voudrait pas, à la veille du procès des gendarmes et des prévenus de Corbeil, renouveler une agitation qui pourrait exercer son influence sur l'issue de ces procès.

COURS DES COTONS

Le Havre, 16 novembre. — Clôture du marché des cotons : Tendance soutenue, ventes 3950. Novembre, 59.00. — Décembre, 58.37. — Janvier, 57.87. — Février, 57.75. — Mars, 57.75. — Avril 57.62. — Mai, 57.62. — Juin, 57.50. — Juillet, 57.50. — Août, 57.37. — Septembre, 57.00. — Octobre, 56.37.

LA LIBÉRATION DE M. HERVÉ

M. HERVE NE FERA PAS DE CONTRAINTE PAR CORPS. — IL SERA LIBERE MERCREDI

Paris, 16 novembre. — On épilogue beaucoup dans la presse sur le cas de M. Gustave Hervé, dont la peine va se terminer, et à qui on réclame à sa sortie de prison le paiement de l'amende à laquelle il a été condamné ainsi que le montant des frais de son procès en cour d'assises.

On discute à ce propos sur l'éventualité de la contrainte par corps qui serait appliquée immédiatement au directeur de la *Guerre Sociale* s'il ne payait pas les sommes dues par lui au Trésor.

Bien que pareil procédé paraisse inadmissible, nous avons tenu à prendre sur cette affaire des renseignements à des sources certaines.

Nous pouvons dire qu'il n'est nullement question pour le présent d'imposer à M. Gustave Hervé un nouvel emprisonnement par application de la contrainte par corps. L'administration des finances, — c'est elle seule en effet qui a qualité pour agir en matière de recouvrement des frais de justice, — a simplement présenté à M. Hervé le relevé des sommes dont il est redevable à l'Etat. Si elle considère M. Hervé comme « solvable », elle lui signifiera sous peu d'avoir à payer ou à prendre des engagements de payer dûment valables.

Il ne faut voir dans cette mesure, nous a-t-on dit, que l'application d'une règle générale qui vise tous les débiteurs de l'Etat, et c'est en vain qu'on chercherait pour quelles raisons M. Gustave Hervé pourrait en être affranchi.

M. Hervé sera donc libéré mercredi.

Mystérieux incident à Toul

Un inconnu pénètre dans le parc d'artillerie et menace la sentinelle.

Toul, 16 novembre. — L'autorité militaire de la place de Toul, qui, depuis quelque temps, se montre justement inquiète par suite des attaques dirigées contre des sentinelles chargées de la protection de nos ouvrages fortifiés, vient d'être encore alarmée par un fait qui s'est produit cette nuit.

Il était dix heures et demie lorsque l'attention d'un soldat placé en faction à l'intérieur du parc d'artillerie de Toul fut attirée par la découverte d'un individu qui, ayant dû franchir le mur d'enceinte, cherchait à se cacher dans le magasin à charbon voisin du dépôt des obus.

Le soldat fit les sommations régulières ; nullement intimidé, le rôdeur répondit par des menaces de mort, disant au soldat qu'il le tuerait s'il donnait l'alarme. La sentinelle fit alors feu dans la direction de l'inconnu qui s'enfuit. Le maréchal des logis de garde, averti par le bruit, accourut et put apercevoir une ombre escaladant le mur d'enceinte. Il fit feu à son tour, mais sans atteindre le fugitif.

Des patrouilles furent aussitôt ordonnées, mais elles ne donnèrent aucun résultat.

LE COURRIÈRES ALLEMAND

C'est l'incurie du service des Mines qui aurait déterminé la catastrophe. — Vive agitation dans le bassin.

Hamm, 16 novembre. — Les journaux donnent sur la catastrophe de Hamm des détails tendant à prouver que la direction des mines de Radbod négligeait de prendre les mesures de la plus élémentaire prudence pour assurer la sécurité des mineurs. L'eau manquait dans la mine, l'air trop souvent saturé de poussières de charbon facilitait la propagation des incendies provoqués par les explosions, les voies, qui auraient permis aux mineurs de se sauver en cas de catastrophe et de gagner les accès du puits, manquaient.

L'excitation grandit parmi la population de Hamm et, dans les réunions publiques, les mineurs demandent la mise en accusation des directeurs de la mine.

Le roi de Suède en Angleterre

Cherbourg, 16 novembre. — Le yacht royal « Victoria and Albert », à bord duquel les souverains suédois ont passé la nuit, a appareillé, à sept heures et demie, pour Portsmouth.

A quelques milles de la digue, ils ont été rejoints par l'escadre anglaise qui les escorte.

Portsmouth, 16 novembre. — Le roi et la reine de Suède sont arrivés. Ils ont été reçus par le prince de Galles.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. N. 112

MALHEUREUSE

par Jules LERMINA

— Allons tais-toi, mon vieux, lui dit M. Jean avec une vivacité amicale, tiens-toi dans ton pieu... et ne te mêle pas de ce qui ne te regarde pas. La patronne te dira ce qui en retourne... et vous, monsieur, ajouta-t-il en se tournant vers d'Aubeval, faut pas moisir ici... Allons, ouste !

— Je vous suis, dit d'Aubeval qui ne pouvait détacher ses yeux de cette chambre où Louise avait tant souffert et tant pleuré.

Il se pencha vers la fenêtre et vit de loin Louise qui se promenait lentement tenant Ernestine par la main ; il mit ses deux mains sur ses lèvres et lui lança un baiser éperdu...

Puis il sortit derrière M. Jean qui, furtivement, s'essuyait les yeux d'un tour de main.

Cécile les attendait avec avec Suzette.

— Eh bien ? demanda-t-elle.

— Monsieur a été bien sage, dit Jean en s'efforçant de rire. Ça ne fait rien, de les voir comme ça si près l'un de l'autre, ça m'a retourné les sangs.

— J'ai cru, dit d'Aubeval, que je n'aurais pas la force de me faire... et il m'a fallu toute mon énergie pour tenir la promesse que je vous avais faite. Et puis, j'ai compris que vous disiez vrai. Une émotion violente pourrait la tuer... Je sais maintenant ce qu'il me reste à faire... A bientôt ! dussé-je risquer ma vie, dussé-je sacrifier tout ce que je possède, je sauverai cette innocente.... Merci encore, merci à vous qui avez eu pitié d'elle, qui avez eu pitié de moi... et à bientôt !...

Et il s'élança dehors.

VII

Brûlez vos papiers

M. d'Aubeval, dont la tête bouillonnait, se jeta dans une voiture et se fit conduire à l'hôtel de Sertenay, où il était certain de trouver un des deux Ramel.

En effet, Claude était là, auprès de Renée.

Le comte était tout à fait hors de danger, il avait pu se lever et toute sa lucidité lui était revenue.

Quand d'Aubeval parut, Claude courut à lui.

— Mais qu'avez-vous donc, mon père ? Votre absence nous a si fort inquiétés !... et je vous vois maintenant avec une physionomie si fort bouleversée...

— Ah ! ne t'inquiète pas, mon enfant ! s'écria d'Aubeval. Oui, je suis à demi fou, mais c'est à la fois de joie et d'angoisse !... Je vais tout vous dire. Mais avant tout, laissez-moi féliciter M. de Sertenay de son retour à la vie... Décidément les honnêtes gens ont bien raison de ne pas désespérer...

M. de Sertenay lui tendit la main :

— Si je suis vivant, dit-il, c'est grâce au mari de votre Germaine...

— Et surtout, dit Claude, à notre chère Renée, si bonne, si dévouée...

Renée l'interrompit vivement :

— Nous aurons toute notre vie pour détailler nos mérites respectifs. Aujourd'hui la lutte n'est certes pas finie... mon frère est en prison... M. d'Aubeval...

— Oh ! moi ! s'écria d'Aubeval, je ne suis presque plus à plaindre... car laissez-moi bien vite crier mon bonheur... Ma femme, ma bien-aimée Louise est vivante.

A ce moment, le docteur Ramel entrait à son tour.

Il entendit les derniers mots, et courant à d'Aubeval :

— Louise vivante ! s'écria-t-il, Ah ! n'est-ce pas là quelque illusion de votre fièvre ?...

— Non, non... écoutez-moi... Je l'ai vue, vous dis-je !...

— Elle vous a reconnu, vous lui avez parlé ?...

— Je ne lui ai pas parlé et elle ne m'a pas reconnue, dit-il tristement.

Voici ce qui s'est passé...

Et il raconta sincèrement, sans omettre une seule circonstance, la journée à la fois si heureuse et si triste qui venait de s'écouler.

Dans ce long récit, un mot surtout avait retenti, sinistre comme un glas.

Aveugle !.. c'est-à-dire que pour toujours, quelques efforts que l'on fît pour réparer le passé, la malheureuse resterait plongée dans un abîme de ténèbres.

— Mais comment cet accident est-il arrivé ? demanda Claude. Est-ce par suite d'une blessure ?... Est-ce le résultat d'une maladie ?

— Non, dit M. d'Aubeval, Louise a perdu la vue en la même nuit où, par ma faute elle a perdu son enfant...

— Quoi ! s'écria le docteur Ramel, aucune douleur n'a-t-elle donc été épargnée à la pauvre femme ? Cet enfant n'est-elle pas allée le rechercher quand elle est partie de la maison des Metz ?...

— C'est en effet ce qui est arrivé, dit d'Aubeval. Car rien n'est plus facile à reconstituer que cette fatale nuit.... L'enfant était en garde au Petit-Glatigny, et c'est à quelque cent mètres de ce hameau que Louise a été ramassé mourante, évanouie... et hélas ! aveugle !

— N'a-t-elle pas raconté elle-même ce qui s'est passé ?...

— Si fait. Elle est arrivée à la petite maison où elle devait trouver sa fille. Mais la femme qui habitait la maison avait été à demi assommée et garottée par un malfaiteur, et l'enfant avait disparu...

— Malfaiteur qui, à n'en pas douter, était le misérable qui s'était introduit chez vous, le bandit qui tombera bien un jour entre nos mains... Ce Jacques Solvet qui semble s'être acharné à tous ceux que nous aimions... Mais, continua le vieux docteur, cette femme n'est pas morte ?...

— Non. Mais on ignore ce qu'elle est devenue...

— Ne peut-on recueillir sur elle aucun indice ?... Quel est son nom ?

— Elle s'appelle Mme Cachan.

— Vous avez dit ?... s'écria le comte qui, sans prendre part à l'entretien, écoutait avec un intérêt soutenu... Répétez ce nom !..

— J'ai dit : Mme Cachan...

— Mlle Louise la connaissait-elle bien. Ne peut-elle fournir de renseignements plus précis ?...

— C'était, paraît-il, une brave femme, veuve, et qui vivait très modestement... Mme Louise croit savoir seulement qu'elle avait une fille, d'allures excentriques et de conduite irrégulière...

M. de Sertenay s'était à demi dressé sur son fauteuil :

— Mes amis, savez-vous quel était le nom de celle qui, hier encore, s'appelait comtesse de Sertenay ?... Emma Cachan.

— Etrange coïncidence ! dit Claude, mais qui ne peut être fortuite.

— Non, non !... Sonnez mon valet de chambre, je vous prie, et qu'il dise à Gorjeot de monter ici immédiatement...

Tous se taisaient maintenant, comme en l'attente de quelque péripétie.

Gorjeot parut, toujours grave, toujours majestueux.

— Mon ami, lui dit le comte, n'est-ce pas vous qui, si mes souvenirs me servent bien, êtes allé avec des infirmiers chercher la mère de madame la comtesse !...

— Madame Cachan, oui, monsieur le comte.

— A quel endroit ... J'ai oublié le nom...

— Près de Versailles, monsieur le comte, au Petit-Glatigny...

— Oui, c'est bien cela, merci !... Ah ! encore un mot, vous n'avez pas causé, là-bas, demandé et obtenu quelques renseignements... Cela pourrait m'être utile...

— Oh ! M. le comte sait que je ne suis pas bavard... Si j'ai questionné un petit peu... c'est que justement je me disais qu'un jour peut-être cela rendrait service à M. le comte.

— Enfin, qu'avez-vous appris ?

— Que Mme Cachan était une très honnête femme, qu'elle avait avec elle une petite fille qui n'était pas à elle.., et que venait voir souvent une jolie dame qui devait être de Versailles... que la petite a disparu, on ne sait trop comment... et que ça paraissait louche. Mais j'ai répondu, comme me l'avait recommandé Mme la comtesse, qu'il n'y avait là rien que de très simple, que la mère avait repris l'enfant et que c'était le chagrin qui avait tourné la tête de Mme Cachan...

Le comte avait laissé tomber sa tête sur sa main et semblait réfléchir profondément.

Quand le portier se tut, il tressaillit imperceptiblement et dit :

— Merci, mon ami, c'est tout ce que je voulais savoir.

L'autre salua, fit un demi-tour et sortit lestement. Il y eut un long moment de silence.

Puis le comte, passant sa main sur son front, dit :

— Renée, donnez-moi votre bras...

La jeune fille s'approcha vivement :

— Mon bras ! pourquoi ?... si rapide que soit votre convalescence, il est sage de ne commettre aucune imprudence...

Mais déjà le comte était debout, la taille droite, la tête haute...

— Mes amis, dit-il, nous traversons une crise atroce dans laquelle la vie et le bonheur de plusieurs se trouvent engagés... Ma fille disparue... Gérard en prison, Mme d'Aubeval désespérée !... Nous sommes en pleines ténèbres... Il faut aller à la lumière.

— Songez-y, mon ami, dit le docteur Ramel, vous devez ménager vos forces... Mais où prétendez-vous donc aller !

— Droit à l'ennemi... Mme de Sertenay...

— Que voulez-vous dire ?... votre raison se trouble-t-elle ?.... Mme de Sertenay...

— Est morte, certes, je ne l'oublie pas. Mais vous me comprendrez tout à l'heure... Claude, docteur, venez avec moi... et vous aussi, d'Aubeval. Car ceci vous intéresse peut-être plus que nous tous...

Et d'un pas ferme, pesant à peine sur le bras de Renée, il se dirigea, à travers les appartements, vers la chambre d'Emma.

Au moment de poser la main sur le bouton ciselé, il eut comme un mouvement de recul, puis il eut un geste de décision et entra...

On avait à peine mis un ordre sommaire dans cette pièce dont Emma était sortie, un soir, pour n'y plus rentrer jamais.

La police, croyant tenir le coupable, avait jugé inutile de faire des recherches.

Comme plainte n'avait pas été portée contre Fanny Sélard, nulle constatation du vol n'avait été nécessaire.

Le meuble, — sorte de Dunkerque du dernier siècle — où les bijoux avaient été renfermés était encore ouvert et des écrins vides bâillent sur les tablettes.

(A suivre).